



## **Convention Conseil Général / OSEO - Aide aux projets innovants**

### **OBJET DE L'INTERVENTION**

Favoriser le développement de l'innovation et du transfert de technologie, au bénéfice d'entreprises existantes ou en création, grâce à des moyens de financement renforcés.

### **BENEFICIAIRES**

Entreprises sélectionnées suivant les critères d'OSEO.

### **MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

#### **3.a Contenu de l'opération**

Dans le cadre du développement de programmes technologiques innovants, le Conseil Général accorde un complément de financement aux entreprises aidées par OSEO.

Convention d'application en cours de mise à jour.

#### **3.b Nature de l'aide**

Avance remboursable.

### **SERVICE INSTRUCTEUR – PERSONNES RESSOURCES**

Pôle Économie Emploi Entreprises  
Mission création / développement des entreprises  
François ALLAIGRE - 04 68 85 82 60 - françois.allaigre@cg66.fr  
Anne-Laure ROQUE - 04 68 85 82 93 - anne-laure.roque@cg66.fr